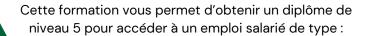


de l'Allier





- Conseiller technico-commercial, animateur de réseau
- Salarié dans les métiers de la production et des services agricole

Le diplôme permet également de s'installer sur une exploitation agricole.

Il est également possible de poursuivre vos études avec une licence (Conseiller Comptable Agricole, par exemple) ou encore d'intégrer une école d'ingénieur.

# Organisation de la formation

#### Formation en 2 ans:

- 55 semaines en entreprise
- 39 semaines de formation au CFPPA (1365h).

La formation est découpée en 4 semestres. Dans chaque semestre 2 ou 3 unités d'enseignement sont dispensées.

 Possibilité d'adapter le parcours en fonction des acquis du candidat (test de positionnement, VAA).

# Conditions d'inscription et prérequis

- Avoir un diplôme de niveau 4 (BAC, BP...)
- Conclure un contrat d'apprentissage de 2 ans avec une exploitation agricole.
- Sélection des candidats sur entretien.
- Public ciblé: jusqu'à 29 ans (sauf exceptions: RQTH, sportif de haut niveau ou créateur d'entreprise)
- Délai d'accès à la formation : au plus tard 3 mois après le début du contrat d'apprentissage.

## Contenu de la formation

## Capacités transversales :

- S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
- · Construire son projet personnel et professionnel
- Communiquer dans des situations et des contextes variés

### Capacités professionnelles :

- Piloter des systèmes de culture et d'élevage dans une perspective de multi performance
- Assurer la gestion administrative, économique et financière de l'entreprise agricole
- Manager l'activité d'une entreprise agricole
- Piloter un projet stratégique d'entreprise agricole dans une perspective de multi performance et de résilience
- Accompagner le changement stratégique territorialisé dans les entreprises agricoles

# Modalités pédagogiques

- Apports techniques en salle
- Interventions de professionnels
- · Visites techniques
- Mises en situations sur des projets concrets

## Evaluation

#### PROJET DE SEMESTRIALISATION

Par semestre, chaque unité d'enseignement est évaluée par 1 CCF (Contrôle en Cours de Formation). Pour obtenir le diplôme, il faut 10 de moyenne à ces évaluations. Une note inférieure à 6 dans un module ou une moyenne inférieure à 10 dans les modules professionnels (M4 à M8) sont éliminatoires.

Le candidat n'a pas la possibilité de valider uniquement des blocs de compétences.



#### Nos atouts

- Interventions extérieures pour une immersion dans le milieu professionnel.
- Travaux de groupe réalisés en lien et pour des acteurs du monde agricole.
- Visites extérieures ciblées pour découvrir la richesse de notre agriculture locale et des techniques alternatives.
- Voyage d'étude pour découvrir la culture et l'agriculture d'un autre territoire.
- Un module tourné vers les nouvelles technologies en l'agriculture.

## **Tarifs**

La formation par apprentissage est gratuite pour les apprenants.

Rémunération et financement : se reporter à la plaquette « CFPPA de l'Allier formations par apprentissage ».

Retrouvez nos indicateurs de performance sur notre site internet :

Egalement disponible sur:

https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil





La structure est engagée dans la démarche H+:

Présence de référentes handicap, avec un suivi et des adaptations pédagogiques proposés si besoin. Les locaux sont partiellement adaptés à l'accueil des personnes en situation de handicap.

# CFPPA de l'ALLIER

Château de Neuville 03000 Neuvv www.agriallier.fr

## Contact:

Chargée de recrutement 04 70 46 43 67 cfppa.moulins-neuville@educagri.fr







